

Compte-rendu conseil municipal du 15 mars 2016

Date de convocation : 08/03/2016

L'an deux mille seize le quinze du mois de mars à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, Maire de Montemboeuf.

ETAIENT PRÉSENTS : Mrs Mmes - TRAPATEAU - NEBOUT - MANIERE - BOURNIER - PERROCHEAU - MOREAU - SARDIN - JACQUELIN - DELAGE - MABIT - DUPUY - BUNA.

ETAIENT ABSENTS : Mrs Mmes CHAPT - PESTRE - BOUCHER.

Mme BOUCHER Séverine donne pouvoir à Mme MANIERE Nicole
Mr PESTRE Thierry donne pouvoir à Mr TRAPATEAU Jean-Marie

Nombre total de conseillers : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers absents : 3

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Assignation au conseil des prud'hommes

Désignation d'un secrétaire de séance : Eric BUNA

- Assignation au conseil des prud'hommes

Lors du dernier conseil municipal du 25 février 2016, Le conseil municipal devait délibérer pour autoriser le maire à ester en justice pour répondre à la convocation du conseil des Prud'hommes à la requête de Mme CHAPT.

Mr le maire a demandé à Mr CHAPT de sortir car il était concerné par cette affaire. Il a refusé. Le conseil municipal est passé au vote.

Dans ces conditions, la présence de Mr CHAPT a invalidé le vote, donc le conseil municipal doit redélibérer.

Par lettre en date du 4 février 2016, Mr le greffier du conseil de prud'hommes d'Angoulême a notifié à la commune la requête présentée par Maître NADAUD-MESNARD, avocat, pour Mme CHAPT Catherine.

Cette requête vise la requalification du CUI du 7 mai 2014 en contrat de travail à durée indéterminée

Considérant que le code général des collectivités territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au maire, le conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune (article L 2132-1).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Autorise M. le maire à ester en justice auprès du conseil des prud'hommes, dans la requête n° F16/00032.;

Désigne Maître COTRIAN Bernard pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

D'inscrire les crédits au budget.

Vote Pour : 14 - Abstention : 0 - contre : 0

Séance levée à 20h25

Le Maire,
TRAPATEAU J-M.

